

COTISATIONS 2026

Châlons-en-Champagne / Sainte-Menehould / Vitry- le-François

Adhérents et nouveaux adhérents

A l'adhésion, l'employeur doit s'acquitter du droit d'entrée :

- Entreprise jusqu'à 9 salariés : 60 € HT
- Entreprises de 10 salariés et plus : 10 € HT par salarié
- Ré adhésion suite à radiation pour non-paiement : 100 € HT

Le montant de la cotisation annuelle est calculé en fonction de l'effectif de votre entreprise, soit:

- De 1 à 9 salariés : 93 € HT par salarié
- De 10 à 19 salariés : 107 € HT par salarié
- De 20 à 49 salariés : 112 € HT par salarié
- Plus de 50 salariés : 116 € HT par salarié

Absence : 75% du montant de la cotisation annuelle

Entreprise sous convention :

- 115 € HT par salarié nouvelle convention
- Anciennes conventions 5 € d'augmentation (décidé en Assemblée Générale)

Absence : 80 % du montant de la cotisation

Non-retour de la déclaration annuelle d'effectif :

- Forfait de 100 € HT

Entreprise intérimaire adhérente :

- 100 € HT à la visite
- Absence : 75% du montant

Adhérent à la visite :

- 93 € HT à la visite
- Absence : 75% du montant

Entreprise extérieure :

- 100 € HT par salarié

Absence : 75% du montant

Travailleurs indépendants :

- Droit d'entrée 60 Euros HT
- Le montant de la cotisation annuelle est de 93 € HT par salarié

Absence : 75% du montant de la cotisation annuelle

*Tarifs validés en Conseil d'Administration le
15/12/2025*

Le Président
Jérôme SEVEAN

